

Humanis **ma**
Protection
prévoyance

Capital Dépendance

Pour faire face aux
premières dépenses



Humanis



Radiance
Groupe Humanis

Protéger c'est s'engager

humanis.com

Ma *garantie assure les 1^{ers} frais liés à ma perte d'autonomie*

La dépendance se caractérise par l'incapacité pour une personne à réaliser seule les gestes de la vie quotidienne : préparer à manger, se laver, s'habiller, etc. Progressive ou brutale, elle peut être due aussi bien à l'âge qu'à la maladie.

Elle concerne aujourd'hui 1,2 million de personnes et 4,3 millions d'aidants. Et, on estime que ces chiffres augmenteront de 25 % en 2020*.

Aussi comment faire face aux premières dépenses liées à sa perte d'autonomie ?
Quelles sont les solutions pour prolonger son maintien à domicile ?
Que faire pour ne pas être une charge pour ses enfants ?
Comment préserver son patrimoine pour pouvoir le transmettre à ses proches ?

Devant autant de questions, il est important d'anticiper ces changements.

Capital Dépendance

Le contrat **Capital Dépendance** garantit le versement d'un capital, pour couvrir les besoins de financements et d'accompagnement à court et moyen terme, en dépendance totale ou partielle.

Il permet de prendre en charge les premières **dépenses liées à votre maintien à domicile comme l'aménagement de son habitation ou faire appel à une aide à domicile.**

Les proches, aidants, bénéficient de solutions d'informations, d'orientation et d'accompagnement.



*La prise en charge de la dépendance par la Sécurité sociale existe mais elle reste insuffisante. Avec **Capital Dépendance**, j'ai pu financer le lit et le fauteuil électrique de mon mari à la suite de sa maladie. Cela nous a aidé à vivre normalement.*

Martine, 63 ans

* Source : DREES 2012



1,2 million

de personnes sont
concernées par
la dépendance

Source : DREES 2012



Le saviez-vous ?

Le degré de dépendance et la grille AGGIR

Le médecin Humanis utilise la grille nationale AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) du service public pour évaluer le degré de dépendance du demandeur.

Cette grille se définit selon des Groupes Iso Ressources (GIR) déterminés en fonction du degré de dépendance de la personne :



DÉPENDANCE PARTIELLE

❖ **Le GIR 4** : personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage, ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas.

❖ **Le GIR 3** : personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels.

DÉPENDANCE TOTALE

❖ **Le GIR 2** : personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente.

❖ **Le GIR 1** : personne en fin de vie ou confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants.

Un capital adapté à vos besoins

De 5 000 à 30 000 € par tranche de 5 000 €, **vous choisissez le capital qui vous convient.**

Dès le premier niveau de la dépendance partielle (GIR 4), vous êtes pris en charge : le versement du capital souscrit est progressif, en fonction du degré de dépendance atteint.

GIR	Versement en %
4	25 %
3	50 %
2 et 1	100 %

Le complément du capital est versé dès le passage d'un GIR à un autre.

Au GIR 4, vous touchez 25 % du capital souscrit. Au passage en GIR 3, c'est 50 % du capital qui vous est versé, pour atteindre 100 % du capital souscrit aux GIR 2 et 1.

En cas de décès avant la reconnaissance de l'état de dépendance, un **Capital décès** de 10 % du capital souscrit est versé au bénéficiaire.

Chiffres clés

60 % des personnes âgées dépendantes vivent à domicile et **40 %** en établissement.

Or, le coût mensuel moyen est de **1 800 €/mois** à domicile et **2 800 €/mois** en établissement dont environ **1 000 € de reste à charge**.

Source : FFSA 2014, Ministère de affaires sociales 2012, Observatoire EHPAD KPMG 2012, DREES



À noter : Le capital versé en cas de dépendance ou de décès n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Et ajusté à votre budget

En fonction de votre situation, vous déterminez le capital de votre choix et **la cotisation est ajustée à votre budget.**



Âge	Tarif 2017 Cotisation mensuelle pour un capital de base de :		
	5 000 €	10 000 €	15 000 €
50 ans	7,80 €	15,60 €	23,40 €
55 ans	9,25 €	18,50 €	27,75 €
60 ans	11,25 €	22,50 €	33,75 €
65 ans	14,15 €	28,30 €	42,45 €
70 ans	18,30 €	36,60 €	54,90 €

❖ Exemple de cotisation pour un autre montant de capital

Vous avez 62 ans, pour un capital de 10 000 € votre cotisation mensuelle est de 24,60 €.



Capital ou rente : quelle disposition prendre ?

Le capital est là pour faire face aux premiers frais mais cela ne suffit pas forcément.

Une couverture est également possible sous forme d'un revenu supplémentaire, appelé rente, **pour faire face au coût financier d'un maintien au domicile ou d'un placement dans un institut spécialisé.**

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller.



Capital Dépendance : qui fait la différence

- ❖ **Une solution adaptée** pour répondre aux besoins dès la reconnaissance de l'état de dépendance en GIR 4.
- ❖ Le versement d'un **capital jusqu'à 30 000 €**. Vous disposez librement d'un capital pour l'aménagement du domicile, par exemple.
- ❖ **Le versement d'un capital décès de 10 %** du Capital Dépendance souscrit en cas de décès avant la reconnaissance de l'état de la dépendance.
- ❖ **Un accès au site Essentiel Autonomie** : informations, bilan autonomie gratuit, achat d'offres de service en ligne.



essentiel-autonomie.humanis.com

le site internet entièrement dédié à l'autonomie

Afin de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes et aux aidants, le groupe Humanis a créé **essentiel-autonomie.humanis.com**, un portail d'informations et de services en ligne qui propose des solutions concrètes pour prévenir, anticiper et accompagner la perte d'autonomie.

Rendez-vous sur : **essentiel-autonomie.humanis.com**

Les + malins

Bénéficiez de nos offres

- ❖ **Offre spéciale couple** : adhérez à 2 et bénéficiez de 10 % sur les deux contrats pendant 2 ans.
- ❖ Vous êtes déjà client Humanis en santé et/ou prévoyance, **Offre spéciale « Fidélité » de 10 % pendant 2 ans.**



Capital Dépendance : qu'il faut retenir

- ❖ **Capital dépendance** s'adresse aux personnes jusqu'à 75 ans qui souhaitent prévoir une solution adaptée à la perte d'autonomie.
- ❖ **La cotisation n'évolue** ni avec l'âge, ni avec l'état de santé.
- ❖ **6 niveaux de capital** possibles (de 5 000 € à 30 000 € par tranche de 5 000 €).
- ❖ **Pas de limite d'âge ni de durée au versement des prestations.**
- ❖ **La revalorisation annuelle du capital souscrit**, sur la base du pourcentage d'augmentation du point Agirc.
- ❖ Une mise en réduction du contrat possible après 5 années de cotisations. Le montant du capital est réduit et les cotisations ne sont plus dues.
- ❖ **Le remboursement des cotisations** si la dépendance survient pendant les délais d'attente.

Comment souscrire

- ❖ **Prenez connaissance de la fiche besoin conseil et signez-la.**
- ❖ **Datez et signez les documents :**
 - demande de souscription,
 - mandat de prélèvement automatique.
- ❖ **Remplissez le questionnaire médical simplifié.** Si vous avez répondu oui à au moins une question du questionnaire médical simplifié, complétez également le questionnaire médical complet et remettez-le sous pli cacheté à l'attention du Médecin conseil Humanis.
- ❖ **Transmettez le dossier complet** à votre conseiller.



Radiance Groupe Humanis

La solution de proximité et d'expertise

L'offre Radiance Groupe Humanis s'ajuste au plus près de vos besoins pour votre protection en santé, prévoyance, épargne et retraite :

Services et relation de proximité

Avant tout proches de ses souscripteurs, nos mutuelles développent des services de proximité, adaptés à chacun, au travers d'un réseau d'agences, de conseillers spécialisés dédiés, de plateformes téléphoniques et d'un site internet.

Une expertise complète

Informier, conseiller, accompagner, prévenir... Nos conseillers répondent à l'ensemble de vos besoins de protection sociale et vous apportent la meilleure solution Radiance Groupe Humanis, au juste coût, pour votre couverture santé, prévoyance, retraite et épargne.

Acteur social et responsable

Engagées auprès des personnes en difficulté, par une politique d'Action sociale forte, nos mutuelles se mobilisent autour d'actions de prévention santé innovantes. Elles participent également aux réflexions sur l'évolution de l'environnement économique et social de la protection sociale.



Pour plus d'information sur le contrat **Capital Dépendance**, nos conseillers sont à votre disposition. Retrouvez l'ensemble de nos agences en France et tous nos points de contact sur :

humanis.com

Humanis

Protéger c'est s'engager

Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif, Humanis figure parmi les tout premiers groupes de protection sociale, en retraite complémentaire, prévoyance, santé et épargne. Humanis puise ses valeurs dans l'économie sociale et entend toujours mieux protéger l'ensemble de ses clients.

Près de **700 000 entreprises** clientes

10 millions de personnes protégées

2^e intervenant Agirc-Arrco
(22,40 % de l'ensemble),

1^{er} rang des institutions de prévoyance et
1^{er} intervenant paritaire en épargne salariale

Chiffres juillet 2016

Produit assuré par Humanis Assurances, société anonyme au capital de 13 565 655 € entièrement libéré Entreprise régie par le Code des Assurances Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 447 883 661 Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris.

Produit distribué par les mutuelles membres du groupe Humanis.

Mutuelle Humanis Nationale (MHN), Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 339 358 681. Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier - 92240 Malakoff.

Grand Est Mutuelle (dite Radiance Groupe Humanis Grand Est) Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°483 747 333. Siège social : 95 rue Vendôme - 69006 Lyon.

Radiance Groupe Humanis est une marque commerciale du groupe Humanis.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.